

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario



CVMO

RAPPORT ANNUEL 2000

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE LA CVMO

- 1** > Vision, mandat et stratégie
- 2** > Ce que nous sommes. Ce que nous faisons
- 3** > Sommaire statistique quinquennal
- 4** > Membres de la Commission
- 6** > Message du président
- 8** > Message du directeur général

VERS L'AVENIR

- 10** > Sondage sur la satisfaction des intervenants
- 11** > Considérations stratégiques, défis et priorités

LA CVMO À L'ŒUVRE

- 12** > Rendement des objectifs 1999-2000
- 14** > Études de cas : Réglementation des marchés, Divulgarion et Équipes
- 20** > Calendrier d'application de la loi

REVUE FINANCIÈRE

- 24** > Rapport de gestion
- 28** > Responsabilité de la direction et Rapport du vérificateur
- 29** > Bilan
- 30** > État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement
- 31** > État des flux de trésorerie
- 32** > Notes afférentes aux états financiers

RAPPORT ANNUEL DE LA CVMO : VERSION INTERACTIVE

- CD** > Rapport annuel
- CD** > Liste du personnel de la CVMO
- CD** > Sommaire du sondage Angus Reid auprès des intervenants
- CD** > Liens vers la CVMO et autres organismes de réglementation

Vision, mandat et stratégie

VISION > Être reconnue comme un organisme de réglementation qui fixe et applique assidûment des règles et des normes claires et sans ambiguïté visant à protéger les investisseurs, tout en assurant l'existence de marchés financiers efficaces.

MANDAT > Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance en ceux-ci.

STRATÉGIE > Réaliser notre mandat dans un esprit d'efficacité et de dynamisme... faire preuve d'intelligence pour appliquer les règles du marché... se montrer innovateur dans l'exercice des pouvoirs réglementaires dans un marché en évolution rapide.

Qui nous sommes. Ce que nous faisons.

À titre d'organisme de réglementation responsable de la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre la Loi sur les valeurs mobilières, la Loi sur les contrats à terme sur marchandises et certaines dispositions de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Pour s'acquitter de son mandat, la CVMO est organisée en 7 directions de base.

MARCHÉS FINANCIERS > Composée des services Réglementation des marchés, Conformité, Inscription et Fonds d'investissement, la Direction des marchés financiers répond de la réglementation des personnes et des sociétés inscrites, des produits de placement, des marchés et des systèmes de compensation et de règlements.

FINANCES DES SOCIÉTÉS > Répondant de la réglementation des sociétés ouvertes, la Direction du financement des sociétés supervise les émissions et les financements, le dépôt des documents d'information continue, les offres d'achat, les fusions et acquisitions et la gestion de l'administration et des documents connexes.

APPLICATION DE LA LOI > Afin de protéger les investisseurs et de favoriser l'intégrité des marchés, la Direction de l'application de la loi veille au respect de la réglementation ontarienne des valeurs mobilières au moyen de l'application équitable et efficace de la loi.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES > De concert avec les autres directions de la CVMO, la Direction des relations avec les entreprises veille à ce que les intervenants de la

Commission soient informés de ses activités, de ses directives et de ses orientations générales par le truchement de communications efficaces.

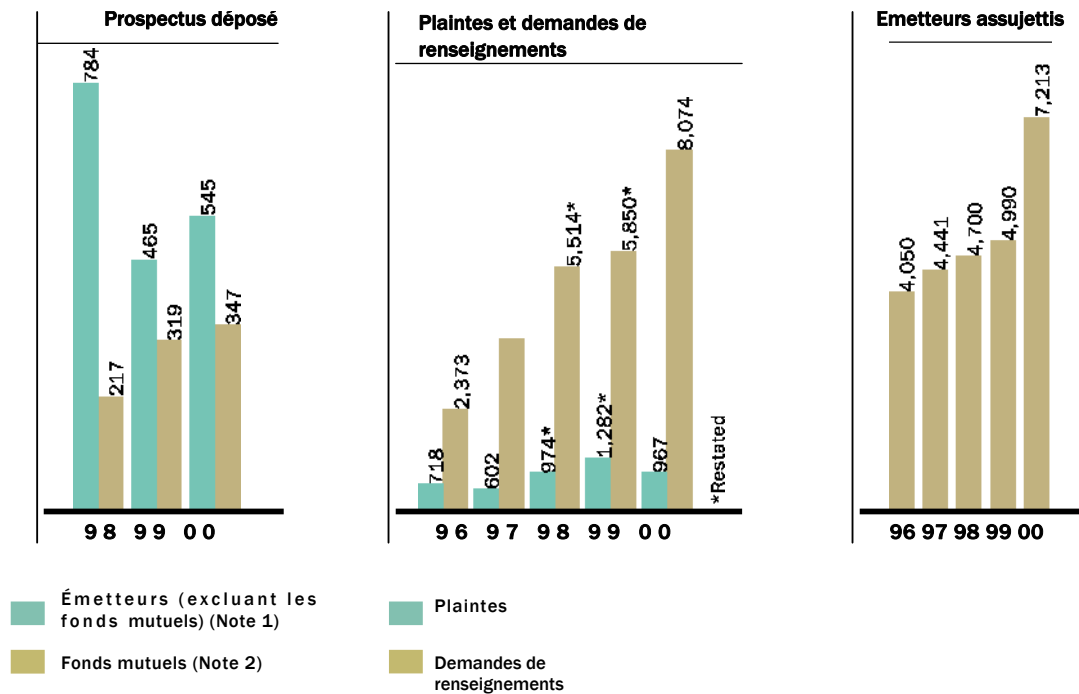
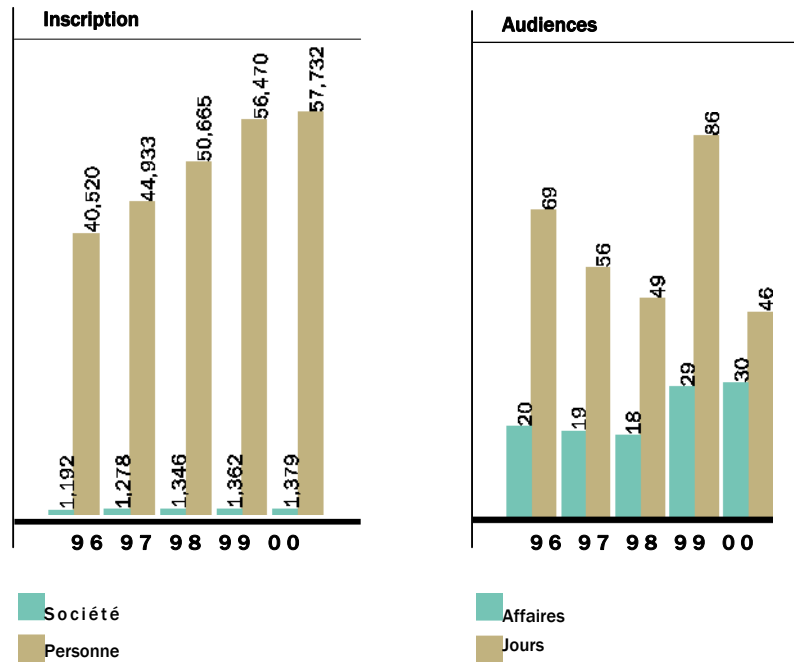
SERVICES GÉNÉRAUX > Au moyen de la conception et du maintien de systèmes internes et d'infrastructure de base, la Direction des services généraux aide les clients de la Commission à travailler de manière efficace et efficiente avec les programmes et initiatives de la CVMO.

BUREAU DU CHEF DU CONTENTIEUX > En participant à l'élaboration de politique et en appuyant les directions de la CVMO, le Bureau du chef du contentieux assure un leadership en matière de questions juridiques et politiques.

BUREAU DU CHEF COMPTABLE > Chargé de fournir des conseils spécialisés relatifs à la comptabilité et aux politiques aux directions de la CVMO et aux émetteurs assujettis, le Bureau du chef comptable participe lui aussi à l'élaboration des instructions générales et appuie les projets de la CVMO.

Sommaire statistique quinquennal

Exercice financier terminé le 31 mars 2000



1. Il est à noter que ce tableau comprend les prospectus abrégés et peut comprendre les prospectus retirés ou pour lesquels le directeur a refusé d'émettre un reçu final.
 2. Dans la plupart des cas, un prospectus couvre plus d'un fonds mutuel. Ces chiffres représentent 2 236 fonds mutuels – dont 474 créés au cours de l'exercice 1999-2000. Nous avons compté 93 dépôts modifiés pour des prospectus de fonds mutuels.

Membres de la Commission



Le groupe de 12 personnes qui dirige la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en constitue aussi le conseil d'administration. Il a pour mandat, notamment, de formuler des orientations générales, de présenter des recommandations au ministre des Finances sur des modifications à apporter aux lois, de siéger aux tribunaux de la Commission, et de surveiller les activités opérationnelles et financières de celle-ci. Par la diversité de leur expérience et par leur engagement extraordinaire, les membres de la Commission constituent une ressource exceptionnelle.

1. DAVID A. BROWN, c.r.

Nommé président de la Commission en 1998.

Ancien associé principal en droit des sociétés chez Davies Ward & Beck, M. Brown, en plus de son rôle de président à plein temps de la CVMO, est président du comité technique de l'OICV et membre principal des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1984.

2. JOHN A. GELLER, c.r.

Nommé vice-président de la Commission en 1993.

Conseiller de la Reine depuis 1967, M. Geller était associé principal au cabinet d'avocats Fasken Campbell Godfrey où il exerçait le droit des sociétés et des valeurs mobilières jusqu'en 1993. Il a été président intérimaire de la Commission de novembre 1996 à avril 1998. Son mandat prend fin le 31 octobre 2001.

3. L'HONORABLE HOWARD I. WETSTON, c.r.

Nommé vice-président de la Commission en 1999.

Membre des barreaux de l'Ontario et de l'Alberta, M. Wetston a été nommé conseiller de la Reine en 1990.

Il a une expérience considérable en réglementation économique et du droit administratif. Il a été juge à la Cour

fédérale du Canada jusqu'à tout récemment. Son mandat prend fin le 13 janvier 2004.

4. KERRY D. ADAMS, FCA

Nommée en 1996. Ancienne associée de la direction des institutions financières de KPMG et ancienne directrice générale des services bancaires d'investissement à la Banque Scotia, M^{me} Adams est présidente de K. Adams & Associates. Son mandat prend fin le 10 septembre 2000.

5. STEPHEN N. ADAMS, c.r.

Nommé en 1996. Membre du barreau de l'Ontario depuis 1968 et conseiller de la Reine depuis 1981, M. Adams est maintenant avocat au cabinet d'avocats McCarthy Tétrault. Son mandat prend fin le 31 octobre 2001.

6. DEREK BROWN, LL.B.

Nommé en 1997. Ancien vice-président et administrateur de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., M. Brown est maintenant professeur adjoint en finances au Rotman Centre de l'Université de Toronto de l'Université de Toronto. Son mandat prend fin le 31 octobre 2002.

Membres de la Commission

7



9



11



8



10



12



7. MORLEY P. CARSCALLEN, FCA

Nommé en 1992. Ancien associé principal au cabinet de comptables Coopers & Lybrand, M. Carscallen a siégé à titre de vice-président de la Commission de juillet 1996 à novembre 1998. Son mandat prend fin le 19 novembre 2000.

8. ROBERT DAVIS, FCA

Nommé en 1999. Actuellement président de Camiton Inc., M. Davis est un ancien associé et directeur général du cabinet d'experts-comptables Peat Marwick Mitchell. Son mandat prend fin le 28 novembre 2002.

9. JOHN (JAKE) F. Howard, c.r.

Nommé en 1996. Membre du barreau de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta, M. Howard a été nommé conseiller de la Reine en 1966 et est associé émérite de Blake Cassels & Graydon. Son mandat prend fin le 31 octobre 2001.

10. ROBIN W. KORTHALS, MBA

Nommé en 1995. Actuellement président du Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, M. Korthals a occupé le poste de président de la Banque Toronto-Dominion de 1981 à 1995. Son mandat se terminera le 1^{er} avril 2002.

11. THERESA (TERRY) McLEOD, MBA, analyste financière agréée

Nommée en 1999. Anciennement banquière d'affaires chez Pitfield, Mackay, Ross & Company, Merrill Lynch Canada Inc. et ScotiaMcLeod Inc., M^{me} McLeod est actuellement présidente de McLeod Capital Corporation. Son mandat prend fin le 27 octobre 2002.

12. R. STEPHEN PADDON, c.r.

Nommé en 1998. Avocat au cabinet d'avocats Bennett Jones, M. Paddon est ancien vice-président et directeur du contentieux de Crownx Inc. et de Crown, compagnie d'assurance-vie. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1972. Son mandat prend fin le 1^{er} février 2003.

Le nouveau secrétaire de la Commission, John Stevenson a marqué sa première année en poste par son engagement renouvelé envers les normes professionnelles élevées. Le bureau du secrétaire assure la liaison entre les membres de la Commission, le personnel de la CVMO et le public et remplit la fonction de secrétaire de direction et greffier de la CVMO.

Helen Meyer, commissaire de 1994 à 1999, et G. Patrick H. Vernon, commissaire de 1995 à 1999, prennent leur retraite de la CVMO cette année. Leur contribution considérable à la Commission est reconnue et fort appréciée.

Message du président

DAVID A. BROWN, c.r.

Président



RÉALISATIONS CONSIDÉRABLES DANS UN CLIMAT DE CHANGEMENT

En Ontario et au Canada, les demandes des clients, les percées technologiques et la concurrence accrue ont contribué à accélérer de façon remarquable les changements, tant dans le secteur des services financiers que dans les marchés financiers. Au cours de la dernière année, nous avons également assisté à des changements considérables au sein de la CVMO dans le cadre de l'achèvement de la réorganisation entamée l'année précédente. Nous devons féliciter le personnel de ses efforts exceptionnels; il a réussi, dans un environnement à tout le moins très exigeant et dynamique, à atteindre d'excellents résultats.

Naissance d'un nouveau cadre réglementaire

La rencontre de l'innovation technologique et des pressions accrues exercées par les consommateurs a suscité des changements extrêmes dans les produits et les services offerts par les sociétés de services financiers. De nos jours, les banques, les courtiers, les compagnies d'assurance et les fiducies se font concurrence, offrant une gamme semblable de produits et de services.

Le cadre de réglementation actuel est actuellement redéfini et les frontières traditionnelles sont éliminées afin d'assurer que les produits et services similaires fassent l'objet d'une plateforme de réglementation commune. À cette fin, la CVMO a participé activement à un forum conjoint d'organismes de réglementation en assurance, régimes de retraite et valeurs mobilières, et ce groupe a réalisé des progrès considérables dans la détermination des écarts de réglementation, dans l'élimination des dédoublements et dans l'harmonisation des règles.

Toutefois, la collaboration entre les organismes de réglementation, premier pas essentiel, ne peut résoudre assez rapidement les problèmes pour satisfaire aux demandes d'un marché en évolution rapide. Les mesures appropriées seraient grandement facilitées par la combinaison des méthodes et des cultures de réglementation. Nous sommes donc très favorables au leadership du ministre des Finances de l'Ontario, Ernie Eves, notamment à l'annonce, dans son récent budget, de la fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de

l'Ontario afin de créer un seul organisme de réglementation des services financiers. Selon moi, cette fusion améliorera la protection des consommateurs et l'efficacité de la réglementation du marché des services financiers.

Appel à une meilleure information continue. Une des principales priorités de la Commission demeure d'améliorer la crédibilité de l'information financière publiée par les émetteurs assujettis. L'accès à une information financière fiable est essentiel au fonctionnement efficace des marchés financiers. Pourtant la confiance du public en la matière a été éprouvée. La CVMO croit qu'il faut s'attarder sur deux enjeux afin de rétablir cette confiance : l'indépendance des vérificateurs lorsque les clients vérifiés font appel à des services autres que de vérification, et le mandat et la composition des comités de vérification d'entreprise. Nous sommes heureux que les instituts comptables nationaux et provinciaux traitent activement la question de l'indépendance et que la Bourse de Toronto, l'Institut canadien des comptables agréés et le Canadian Venture Exchange ont mis sur pied un comité mixte responsable d'étudier les questions de gouvernance interne. J'attends les recommandations des intervenants avec impatience et j'espère avoir la chance de collaborer avec eux prochainement afin de mieux protéger les investisseurs et de consolider les marchés financiers en améliorant la qualité de l'information financière.

Nombre croissant des particuliers

L'une des plus importantes révolutions des marchés financiers est la hausse du nombre de particuliers qui investissent sans les conseils d'un courtier. Cette tendance entraîne des conséquences importantes pour les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Les règles de convenance, qui veillent à ce que les courtiers exécutent des opérations appropriées selon les objectifs et les circonstances financières de leurs clients, ne sont plus nécessaires lorsque les investisseurs prennent leurs propres décisions. De nouvelles règles ont été élaborées par l'entremise des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

(ACVM) afin de supprimer l'exigence de convenance relative aux courtiers qui offrent uniquement des services d'exécution.

L'éducation des investisseurs prend de plus en plus d'importance puisque de plus en plus d'investisseurs choisissent de se servir eux-mêmes. Le Fonds d'éducation des investisseurs mis sur pied prochainement appuiera les initiatives éducatives conçues pour approfondir les connaissances et le savoir-faire du public investisseur de l'Ontario. Le Fonds sera financé à partir des sommes provenant des règlements de procédures d'application de la loi.

Importance d'une réglementation mondiale

La rapidité et l'anonymat d'Internet, conjointement à la mondialisation des marchés financiers, présentent un défi considérable pour les organismes de réglementation sur la scène nationale et domestique. Au cours de la dernière année, les organismes de réglementation nationaux ont franchi plusieurs étapes en collaborant pour établir la réglementation et les politiques relatives à ce phénomène mondial.

La CVMO assure une présence importante sur la scène mondiale, particulièrement par l'entremise de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et du Counsel of Securities Regulators of the Americas (COSRA). En collaboration avec ces organismes, nous tentons d'établir des normes et des méthodes communes dans tous les marchés. En regroupant les ressources en matière d'élaboration de politiques et de surveillance et d'application de la loi, nous avons été en mesure d'harmoniser davantage la réglementation internationale.

Notre chef comptable a joué un rôle important dans un projet visant à reconnaître les normes comptables émises par le Comité international de normalisation de la comptabilité dans le cadre des enjeux transfrontaliers sur les valeurs mobilières. Une entente a été conclue à l'échelle internationale l'an dernier et la prochaine étape est la mise en œuvre de ces normes au Canada.

Renforcement de la réglementation nationale

La CVMO a été très active dans l'établissement des ACVM à titre d'organisme de réglementation nationale. Les ACVM régissent le régime de réglementation des valeurs mobilières au Canada, un regroupement harmonisé de lois sur les valeurs mobilières qui chapeaute la plupart des aspects des marchés des valeurs mobilières et financiers au Canada. Par l'entremise des ACVM, la Commission

collabore auprès des autres commissions de valeurs mobilières pour élaborer des politiques et des règles applicables à l'échelle nationale. Au cours de la dernière année, 11 règles et politiques ont été adoptées au Canada et aujourd'hui, un pourcentage élevé des règles élaborées par la CVMO le sont en conjonction avec les ACVM. Les autres initiatives nationales comprennent un registre national des opérations d'initiés, qui permettrait aux investisseurs d'inscrire des opérations d'initiés par l'entremise d'Internet dans l'ensemble des territoires de compétence canadiens en une seule entrée, et permettrait l'élaboration d'une base de données nationale d'inscription. Cette dernière initiative permettra aux personnes et aux sociétés inscrites de satisfaire aux exigences nationales en s'inscrivant en ligne à l'aide d'une seule entrée.

L'année 1999-2000 restera marquée comme une année de progrès significatifs dans un climat de changement rapide. Je suis très heureux et fier des réalisations de la CVMO au cours de la dernière année. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'engagement et l'expertise collective de nos commissaires. Je souhaite souligner la précieuse contribution ainsi que les conseils judicieux des commissaires Helen Meyer et Patrick Vernon, qui ont tous les deux pris leur retraite de la Commission après de nombreuses années de service, et je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux commissaires Robert Davis et Terry McLeod qui se sont joints récemment à la Commission. Le travail, le soutien et l'expertise de nos commissaires ont toujours une valeur considérable, permettant à la CVMO d'entreprendre de nouveaux défis au cours de la prochaine année.

D A Brown (signé)

DAVID A. BROWN, c.r.

Président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Message du directeur général

CHARLES F. MACFARLANE

Directeur général



EXÉCUTION DES PROMESSES

L'exercice 1999-2000 a été marqué par la croissance rapide, les réalisations exceptionnelles et le progrès considérable de la CVMO. Dans les pages qui suivent, vous pourrez constater les réalisations de la CVMO au cours de la dernière année, en termes de progression du mandat, de respect des besoins de nos clients et de réponse aux changements des marchés financiers d'aujourd'hui.

Mise en pratique des ressources

Les avantages à long terme de notre statut de société d'État s'étendent maintenant dans l'ensemble de la Commission. La CVMO a toujours été transparente sur sa façon d'allouer les ressources une fois le financement assuré. Une des priorités clés était d'entamer un processus d'harmonisation de nos revenus aux coûts. La première étape consistait à effectuer une évaluation préliminaire du barème tarifaire de la CVMO, laquelle a révélé non seulement la nécessité de réduire globalement le barème tarifaire, mais la nécessité d'une répartition plus équitable parmi les intervenants. En consultant les participants du marché, nous avons entrepris un dialogue sur l'élaboration d'un nouveau barème qui sera mis en place l'été prochain. Toutefois, dans le cadre d'un engagement précédent envers nos clients, nous avons appliqué une réduction de 10 % en août 1999 et une autre réduction de 10 % en juin 2000.

Un financement suffisant nous a également permis de poursuivre un programme de recrutement plus persuasif dans les directions existantes ainsi que dans les nouvelles. Nous comptons donc 120 nouveaux employés – une hausse impressionnante de 67 % du personnel depuis le début de notre campagne de recrutement actuelle. Le personnel de la CVMO mérite énormément de reconnaissance pour le

maintien du niveau élevé de productivité en cette période de changement et de renouveau.

La croissance a surtout touché l'Application de la loi. Là encore, l'embauche de personnel dans cette direction a été un important objectif de notre campagne d'autofinancement. Notre direction de l'Application de la loi a connu une expansion de 75 % comparativement à l'an dernier. En outre, à la suite de notre promesse d'examen plus rigoureux des documents d'information continue, l'équipe d'Information continue est passée de 2 à 20 membres. Également, nous avons considérablement augmenté le nombre de personnes assignées au secteur des Fonds d'investissement, et le personnel de la direction des Enquêtes a plus que doublé.

Engagement envers l'amélioration continue

De bons organismes deviennent d'excellents organismes par l'amélioration progressive, continue. La CVMO a réalisé des progrès considérables dans la rationalisation des procédures existantes et dans la mise en place de processus plus efficaces. Le fruit de nos efforts se constate dans certains secteurs clés.

- Nous avons entièrement reconçu le processus de gestion de cas au sein de la direction de l'Application de la loi. Afin d'attribuer les ressources et d'orienter plus efficacement les activités d'application de la loi, les dossiers sont présélectionnés selon des critères définis afin de déterminer les dossiers nécessitant une enquête. Grâce à notre système complet de suivi des dossiers, nous sommes en mesure de connaître l'état des dossiers sous enquête en tout moment.
- Notre Bureau des projets, qui assure le suivi et le contrôle de plus de 100 projets au nom de la CVMO ou en partenariat avec les ACVM, veille à ce que nos efforts et ressources soient attribués aux activités qui sous-entendent le plus de répercussions.
- En tirant parti des nouveautés de la technologie et de l'utilisation d'Internet, nous avons grandement amélioré notre site Web en ajoutant un portail électronique vers la CVMO.
- La direction des Enquêtes a également procédé à un renouvellement complet de la formation et des processus. Par conséquent, les communications écrites, électroniques et téléphoniques de la CVMO ont été considérablement améliorées.

Réceptivité aux besoins des intervenants

Satisfaire aux besoins des intervenants est essentiel à la réalisation de notre mandat. L'an dernier, nous avons demandé la tenue d'une enquête repère importante auprès des intervenants afin de déterminer leurs opinions relatives au rendement de la CVMO, et de définir les occasions d'amélioration. Les résultats clés de ce sondage sont présentés à la page 10. Bien qu'il y ait toujours place à l'amélioration, les résultats sont très encourageants – seulement deux pour cent de l'échantillon interrogé, y compris les personnes et sociétés inscrites et les émetteurs assujettis, ont une opinion négative de la CVMO.

Les résultats du sondage révèlent une occasion importante pour la CVMO. Même si la majorité des secteurs affiche une bonne cote, et que nous avons considérablement progressé depuis le dernier sondage semblable il y a deux ans, une partie des répondants a exprimé une attitude neutre à l'égard de la CVMO. Notre défi, à compter de demain, est d'améliorer ces données en démontrant les nombreux changements positifs qu'a subis la CVMO et en continuant de viser à améliorer l'expérience des clients auprès de la Commission.

Être attentif aux besoins des intervenants signifie anticiper et répondre de façon proactive aux nouveautés *électroniques* sur le marché. Au cours de la dernière année, la CVMO a commencé à traiter divers nouveaux problèmes, notamment des systèmes de négociation parallèle et les opérations sur Internet – deux tendances qui devraient modifier la structure des marchés financiers.

Vers une réglementation simplifiée, efficace

L'un des changements les plus profonds à la CVMO est l'adoption d'une culture axée sur les activités et basée sur les résultats. Dans l'ensemble de la CVMO, les membres du personnel sont encouragés à remettre en question les règles et les règlements, afin de chercher à éliminer les étapes superflues du processus réglementaire, de réduire les délais, et d'offrir des solutions plus efficaces. Par exemple, nous étudions la possibilité d'appliquer notre processus de présélection de prospectus visant à déterminer le degré d'examen requis aux documents d'information continue. Le Bureau du secrétaire a été entièrement restructuré afin d'assurer un lien plus efficace entre les commissaires, le personnel de la CVMO et nos intervenants. Nos plans nécessitent que la direction de la Conformité subisse le même niveau de restructuration que la direction de l'Application de la loi et nous poursuivons l'amélioration de notre site Web, en vue d'une CVMO virtuelle sans papier.

Au cours de 1999-2000, la CVMO a tenu bon nombre de ces promesses et a réalisé un progrès considérable à de nombreux égards. À cet effet, le mérite doit revenir aux professionnels engagés qui composent le personnel de la CVMO. Le travail n'est certes pas terminé, mais je suis confiant qu'en comptant sur notre équipe hautement compétente et sur les progrès réalisés durant l'année, la CVMO est prête à relever les défis qui s'annoncent.

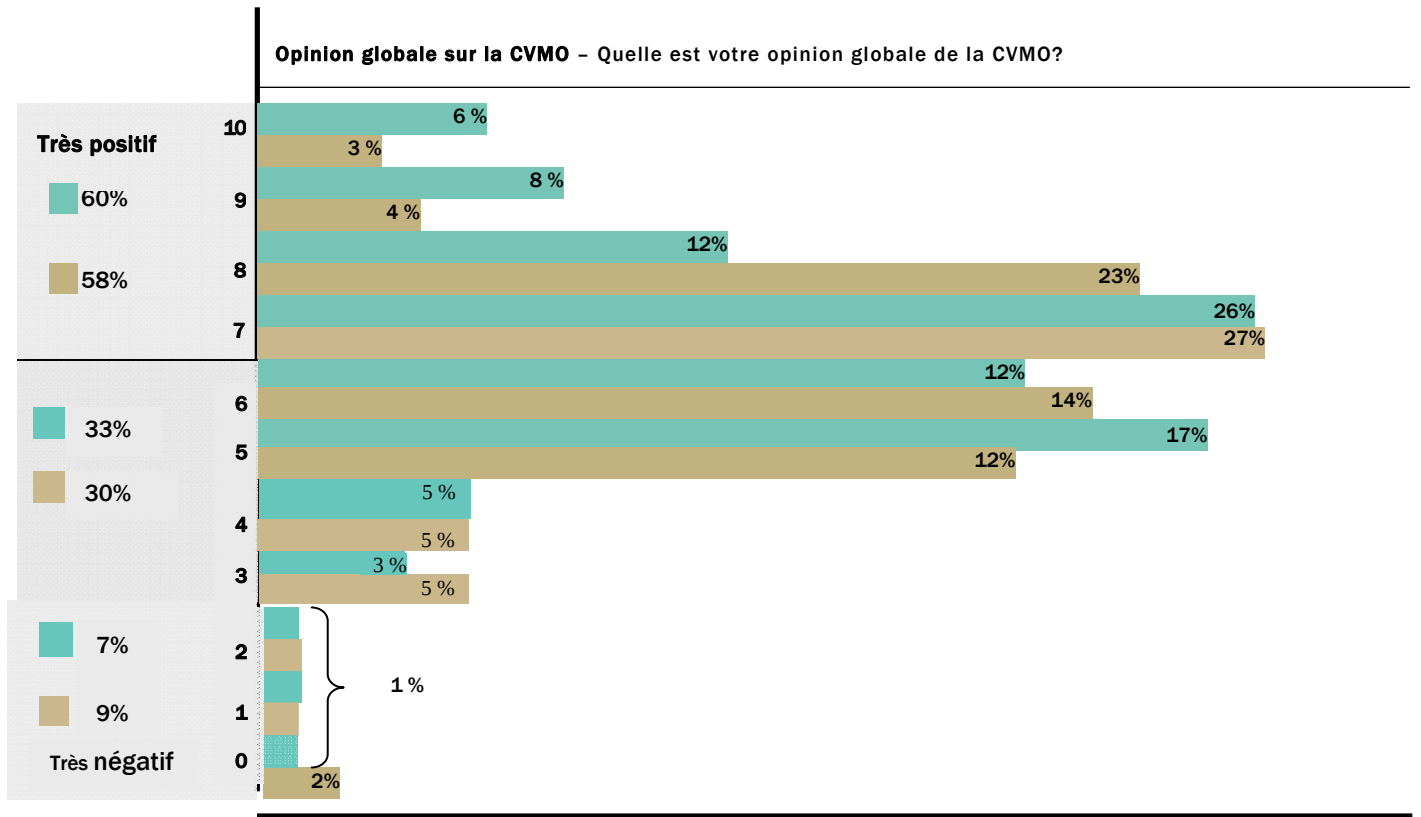
C F Macfarlane (signé)

CHARLES F. MACFARLANE

Directeur général de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Sondage sur la satisfaction des intervenants

La CVMO a commandé un sondage complet sur ses intervenants. Les répondants sont notamment des personnes et sociétés inscrites, des émetteurs assujettis, des avocats, des comptables et des investisseurs particuliers. *Tous les répondants : Personnes et sociétés inscrites : n=601, Émetteurs assujettis : n=302*



■ Personnes et société inscrites
■ Émetteurs

Attitudes envers la CVMO – êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants?

La CVMO est bonne pour le secteur des courtiers en immobilier



La CVMO est bonne pour les investisseurs publics.



Les règles et règlements de la CVMO sont appropriés.



La CVMO comprend les activités de mon entreprise.



Personnes et sociétés inscrites
Émetteurs

Fortement d'accord (7 - 10)

Fortement d'accord (7 - 10)

Neutre (6 - 4)

Neutre (6 - 4)

Fortement en désaccord (3 - 0)

Fortement en désaccord (3 - 0)

Considérations stratégiques, défis et priorités

La CVMO reconnaît les défis que présente son environnement, défis qu'elle doit relever pour atteindre ses objectifs. Ces défis ne sont pas exclusifs à la CVMO et se présentent sous la forme de changements sur les plans d'affaires, des marchés financiers, des participants au marché, et du cadre de réglementation.

INTÉGRATION MONDIALE DES MARCHÉS ET ÉVOLUTION RAPIDE DE LA TECHNOLOGIE

De plus en plus, le milieu des affaires a une portée mondiale où les sociétés sont desservies par des conglomérats de services bancaires, d'assurance et de valeurs mobilières dont les activités s'étendent à l'échelle mondiale. La technologie favorise l'innovation sur les marchés et facilite la création de produits financiers et d'opérations, de techniques et de stratégies de négociation plus sophistiqués. La concurrence des systèmes de négociation parallèle est un catalyseur de la restructuration des marchés.

REDÉFINITION DES RÔLES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATIONS DES SERVICES FINANCIERS

L'assouplissement des restrictions relatives aux produits financiers offerts par les différents fournisseurs de services financiers donne parfois lieu à des chevauchements de la réglementation, des lacunes dans la réglementation, et à la nécessité d'harmoniser la réglementation des produits semblables. Par conséquent, nous devons redéfinir les mandats et les activités des organismes de réglementation financière.

CROISSANCE RAPIDE DU MARCHÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENT

Les activités du secteur des fonds d'investissement atteignent un niveau record. Les investisseurs deviennent de plus en plus actifs dans leur recherche d'information et d'éducation sur leurs investissements. Les fonds d'investissement sont de plus en plus populaires dans le cadre des régimes de retraite. La croissance et la prolifération continues de ces nouveaux produits s'accompagnent de défis en matière de réglementation dans cet important segment des marchés financiers.

CONFIANCE DU PUBLIC DANS L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

Les participants au marché et les investisseurs veulent que les organismes de réglementation établissent des règles plus claires. Les investisseurs exigent un sentiment de confiance accru dans l'intégrité des marchés financiers. Comme l'orientation passe de l'exécution des opérations à la gestion d'actifs et la planification financière, les organismes de réglementation doivent établir des normes visant à assurer une formation et un comportement adéquats de la part des conseillers et des autres personnes et sociétés inscrites.

DOMINANCE ACCRUE DU MARCHÉ SECONDAIRE

La participation directe aux titres a augmenté de façon considérable dans les marchés secondaires. Grâce à l'explosion d'Internet, le public peut maintenant accéder plus facilement et se référer à une foule d'information à l'extérieur du cadre des dépôts réglementaires requis (p. ex. les babillards, whispermumber, etc.). La nature des liens entre particuliers et intermédiaires a également changé considérablement. Ces tendances présentent des défis en vue de maintenir efficacement l'intégrité du marché secondaire et d'équilibrer les divers besoins des investisseurs en matière de protection ainsi que leurs besoins d'information continue claire et opportune.

ÉLARGISSEMENT CONTINU DE L'EXPERTISE DE LA CVMO

La CVMO s'est engagée à offrir des services de haute qualité, conviviaux et plus rapides. Il est de plus en plus difficile pour la CVMO de recruter du personnel d'expertise sur lequel se baser afin de traiter efficacement les enjeux toujours plus complexes et de répondre aux besoins de ses clients, et ce, en raison de la concurrence accrue des marchés de main-d'œuvre.

Les ressources de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario viseront l'atteinte de certains objectifs clés. Nous devons :

- 1 > redéfinir les approches au cadre de réglementation financière;**
- 2 > renforcer le continuum conformité-application de la loi;**
- 3 > améliorer la réglementation du marché secondaire et la qualité de l'information continue présentée par les émetteurs assujettis;**
- 4 > accroître la protection des investisseurs par l'éducation;**
- 5 > mettre en œuvre une stratégie de réduction des tarifs;**
- 6 > favoriser l'élaboration d'un meilleur cadre de gouvernance des fonds mutuels;**
- 7 > consolider le rôle de la CVMO dans la communauté internationale des organismes de réglementation des valeurs mobilières;**
- 8 > continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation pour la CVMO;**
- 9 > promouvoir le développement d'une CVMO à titre d'employeur de choix.**

Rendement des objectifs 1999-2000

- *Assurer un leadership dans la préparation des marchés financiers à l'an 2000.*

Le personnel de la Commission a étroitement collaboré avec les participants de l'industrie, appuyant l'élaboration d'essais et de mesures d'urgence en vue de l'an 2000. La Commission a également effectué des examens de suivi et des programmes de divulgation des émetteurs.

- *Hausser les ressources des directions des Marchés financiers, des Finances d'entreprise et de l'Application de la loi*

Ces secteurs ont connu une embauche massive, permettant à la CVMO de se concentrer sur la conformité aux exigences d'information continue, aux évaluations de dossiers, aux enquêtes et à l'application de la loi. Quinze examens de conformité de routine auprès des courtiers de fonds mutuels, 15 examens auprès des conseillers et huit examens pour cause ont été effectués. Les vérifications de conformité de l'ACCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants ont été effectuées. Le rapport de vérification de la Bourse de Toronto a été publié en avril 2000. L'équipe de l'Information continue a terminé un examen d'information continue de l'an 2000, a entrepris des examens de gestion des revenus et a ouvert plus de 60 dossiers d'information continue. Les délais relatifs aux prospectus, aux demandes et aux évaluations de cas se sont améliorés. L'examen national de conformité a été reporté à 2000-2001 pour miser sur les mesures d'urgence relatives à l'an 2000.

- *Diriger des initiatives de redéfinition des mandats et des activités de tous les organismes de réglementation canadiens de fournisseurs de services financiers*

La loi a été harmonisée à celle des autres provinces grâce aux modifications de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* et de la *Loi sur la Bourse de Toronto*. Le progrès en vue de l'harmonisation comprend la conclusion du protocole d'entente sur les régimes d'examen concerté et des politiques relatives aux prospectus et aux demandes. Les listes de vérification de la réception provisoire et du dépôt final ont été harmonisées et le sommaire d'une proposition de cadre réglementaire des ACVM a été publié aux fins de commentaires. Des

recommandations d'harmonisation de la réglementation des fonds mutuels et des fonds distincts ont également été publiées. Une proposition visant à permettre aux fonds mutuels de prêter des titres et d'utiliser les ententes de rachats a été publiée aux fins de commentaires. La CVMO a participé à une initiative visant à élaborer des normes relatives aux régimes de retraite à cotisation déterminée et autres régimes d'accumulation de capital et à revoir l'utilisation des fonds communs et des fonds mutuels à titre de produits dans le cadre de ces régimes.

Une proposition de rationalisation des catégories d'inscription a été présentée. Des exigences relatives à une base de données nationale d'inscription ont été élaborées, et la mise en œuvre est prévue en décembre 2001.

- *Collaborer avec les ACVM pour répondre aux enjeux découlant de la restructuration des bourses*

Les critères de reconnaissance et d'annulation de reconnaissance ont été publiés en décembre 1999 et une ordonnance a été signée en avril 2000.

- *Fournir un système réglementaire efficace pour les systèmes de négociation existants, parallèles et émergents, notamment Internet*

Une proposition de règle visant la réglementation des systèmes de négociation parallèle a été publiée et les commentaires ont été reçus. Une règle révisée a été publiée à nouveau et une demande de proposition visant un système de consolidation des données des systèmes de négociation parallèle a été rédigée et sera soumise en juillet 2000.

- *Revoir entièrement les droits exigés en collaboration avec les partenaires des ACVM*

Un modèle provisoire de recettes a été élaboré, distribué aux ACVM et aux membres de l'industrie aux fins de commentaires, et révisé pour inclure les commentaires reçus.

- *Appuyer la création de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM)*

Une ébauche de critères de reconnaissance de l'ACCFM à titre d'organisme d'autoréglementation a été élaborée et transmise à l'ACCFM aux fins de commentaires. L'ACCFM a présenté une demande de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation. Le personnel de la CVMO a dirigé une initiative des ACVM consistant à revoir et à soumettre des commentaires sur la demande

de reconnaissance de l'ACCFM, notamment l'examen des ébauches de règles et de règlements de l'ACCFM ainsi que du plan d'affaires et de la formule de revenus proposés de l'ACCFM.

• *Représenter l'Ontario au sein des organismes internationaux*

Les représentants de la Commission ont joué des rôles clés dans diverses initiatives de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), notamment l'élaboration de normes comptables internationales applicables aux offres transfrontalières, la direction d'une équipe de travail sur les fonds spéculatifs et la préparation d'un document sur les normes de surveillance du marché.

• *Proposer des réformes des prospectus et de l'information continue relatifs aux fonds mutuels*

Une règle nationale exigeant de nouveaux documents d'information continue et prospectus pour les fonds mutuels a été mise en vigueur et un plan de mise en œuvre proactif a été conçu. Le plan de mise en œuvre comportait un volet d'éducation de l'industrie et de formation du personnel des ACVM, volet déjà réalisé. Des directives d'examen ont été rédigées afin de permettre à chaque nouveau prospectus déposé dans un nouveau système de faire l'objet d'un examen pour en assurer la conformité aux objectifs des ACVM et constituer les exigences du nouveau système.

• *Établir des normes de compétences pour la planification financière*

Une proposition de règle sur les compétences a été élaborée et publiée aux fins de commentaires en décembre 1999. En collaboration avec les participants du secteur et autres organismes de réglementation, une ébauche d'examen de planification financière a été rédigée.

• *Aider le ministre à mettre sur pied un comité consultatif chargé d'effectuer un examen quinquennal des lois*

En décembre 1999, le ministre des Finances nommait un comité consultatif chargé d'examiner les lois, les règlements et les règles qui concernent les affaires dont s'occupe la CVMO et d'étudier les besoins d'ordre législatif de la CVMO. Le comité a

émis une demande de commentaires et préparera un rapport sur l'examen et les recommandations à l'intention du ministre.

• *Conjointement avec les ACVM, élaborer un système d'information intégrée*

Dans le but d'accroître la souplesse du processus d'offre et d'améliorer les normes d'information continue, un plan de système d'information intégrée a été publié aux fins de commentaires en janvier 2000.

• *Terminer la reformulation des présumées règles de la CVMO en règles et politiques officielles*

Huit règles et politiques ont été mises en place à l'échelle nationale. Notons entre autres des règles sur le régime d'examen concerté pour les prospectus et les notices annuelles initiales, les fonds mutuels, l'information continue des fonds mutuels et le système de détection anticipée, règles élaborées avec les ACVM, ainsi que la règle reformulée de l'Ontario régissant les offres d'achat. Encore 11 normes supplémentaires ont été publiées aux fins de commentaires.

• *Publier une proposition révisée sur la responsabilité civile relative à l'information continue*

Les membres du personnel des commissions des valeurs mobilières de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec ont déposé un rapport aux présidents des ACVM résumant les commentaires reçus en réponse à l'ébauche de loi publiée pour commentaires. Le rapport, s'il est adopté, introduira un régime légal de responsabilité civile limité relatif à l'information continue du marché secondaire.

• *Élaborer un système réglementaire simplifié pour les placements privés*

Afin d'accroître l'accès aux marchés financiers pour les petites et moyennes entreprises, une proposition de révision du régime de placement privé a été publiée aux fins de commentaires. Les commentaires de l'industrie ont été reçus et une règle sera présentée sous forme d'ébauche pour commentaires.

**AUTRES INITIATIVES IMPORTANTES POUR
1999-2000 :**

- Les recommandations en vue d'améliorer la gestion des fonds mutuels ont été conclues et présentées au personnel pour examen avant l'approbation finale.
- En conjonction avec les ACVM, la Commission a proposé une norme nationale visant à permettre des dispenses relatives aux exigences concernant les déclarations d'initiés pour certains administrateurs et cadres supérieurs des filiales et sociétés affiliées des initiés.
- La CVMO a signé la Declaration on Cooperation and Supervision of International Futures Markets and Clearing Organizations.
- Conjointement aux ACVM, la Commission a préparé une proposition d'uniformisation des termes d'entiercement applicables aux placements initiaux dans le public des valeurs mobilières par l'entremise d'un prospectus.

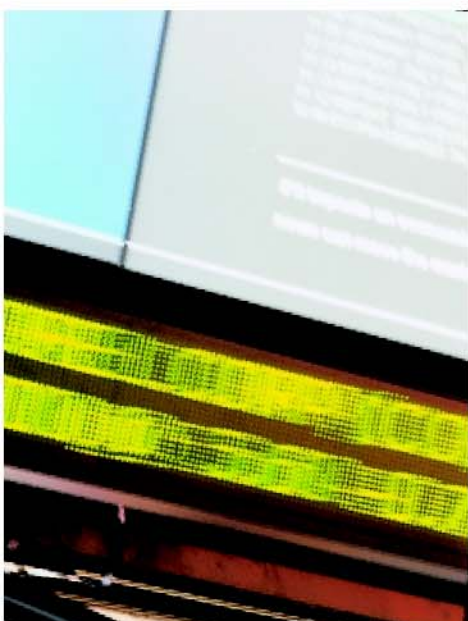
Réglementation des marchés

La Bourse de Toronto annonçait, il y a deux ans, son passage d'une structure où les sociétés membres siègent à une structure appartenant à des actionnaires. À titre d'organisme d'autoréglementation, la Bourse a demandé à la CVMO d'approuver la transition. La démutualisation, qui ferait de la Bourse de Toronto une bourse à but lucratif, nécessitait une nouvelle méthode de réglementation et l'équipe de Réglementation des marchés de la CVMO a reçu le mandat d'y voir.

Une fois le maintien de la Bourse approuvé, l'équipe de projet s'est concentrée sur l'élaboration des critères de reconnaissance. De nombreux aspects ont été abordés y compris la gestion interne, l'accès, la viabilité financière et les services de réglementation propres à la Bourse. Selon Jennifer Elliott, conseillère juridique, Réglementation des marchés, « De nombreux enjeux étaient uniques à la situation et la solution devait s'inspirer de modèles autres que les modèles de réglementation traditionnels ».

La réceptivité et l'innovation ont été des facteurs clés dans le succès du processus. Comme l'expliquait M^{me} Elliott, « notre rôle était de répondre à l'initiative de démutualisation de la Bourse de Toronto de façon créative et constructive. À mesure que nous relevions les enjeux, nous collaborions afin de trouver des solutions efficaces et viables, tout en évitant la surréglementation de la Bourse. »

Les systèmes de négociation parallèle sont également sous la loupe de l'équipe de Réglementation des marchés. Comme l'a démontré le projet de démutualisation, ils sont assurément à la hauteur.



4+3

Quatre membres de l'équipe de Réglementation des marchés de la CVMQ et trois représentants de la Bourse de Toronto ont collaboré ensemble au cours de la dernière année en vue de la démutualisation de la Bourse de Toronto.



Divulcation

L'investissement était autrefois réservé aux plus nantis. Aujourd'hui, l'investissement est accessible à la classe moyenne. Alors que les dépôts bancaires ont reculé, la propriété de titres a grimpé. Un sondage mené au nom de la Bourse de Toronto révèle que près de 50 % des adultes canadiens détiennent des actions, directement ou par l'entremise de fonds mutuels. En quatre ans, ce pourcentage a grimpé de 37 %. Le marché secondaire représente 90 % de toutes les opérations sur titres. Les épargnants se transforment en investisseurs. Ces investisseurs ont besoin d'accéder à une information de qualité et opportune.

Par conséquent, lorsque l'équipe d'Information continue a voulu connaître les défis que doivent relever les sociétés en matière d'information continue et la façon dont la CVMO peut aider ces sociétés à satisfaire à leurs exigences en la matière, l'équipe s'est adressée directement à la source.

Comme le souligne Lisa Enright, comptable principale de l'équipe d'Information continue, « Nous voulions connaître les pratiques courantes des sociétés en matière d'information continue et les enjeux auxquels elles font face de nos jours. » Pour commencer, l'équipe d'Information continue a mis au point un sondage anonyme de 36 questions, distribué à un échantillonnage aléatoire de 400 sociétés ouvertes. En outre, l'équipe a rencontré Joanne Brown, présidente de l'Institut canadien de relations avec les investisseurs. M^{me} Enright fait remarquer que « l'Institut et la CVMO ont un élément en commun; ils traitent des enjeux qui importent aux intervenants de l'économie. Un dialogue constant avec l'Institut a permis de comprendre les défis que doivent quotidiennement relever les sociétés. »

L'équipe d'Information continue à analyser les résultats du sondage et discuter des conclusions avec d'autres organismes, dont l'Institut canadien de relations avec les investisseurs. « Nous comprenons davantage le type d'orientation requise et là où la CVMO doit concentrer ses efforts. Cet été l'équipe d'Information continue entreprendra la mise en œuvre intégrale du programme d'examen de l'information continue de la CVMO. Le programme d'examen de l'information continue entraînera l'examen de chaque société ontarienne de façon régulière, » ajoute M^{me} Enright.



400

Parmi les 400 sociétés interrogées, 170 ou 43 % ont répondu. Les résultats clés sont notamment : 71 % des sociétés n'ont aucune politique écrite sur la divulgation de l'information, 81 % effectuent des réunions individuelles avec les analystes et 27 % n'ont pas de période d'interruption avant la publication des résultats.

Équipes

Afin de terminer la restructuration et de répondre aux exigences de son mandat, la CVMO a dû surmonter un obstacle important. Le nombre d'employés devait passer de près de 180 à plus de 340 personnes en moins de deux ans. Du coup, la productivité devait être maintenue de même que la satisfaction des employés. Selon Ellen Hryniowski, chef des Ressources humaines de la CVMO, il fallait pouvoir compter sur une stratégie globale de même que sur l'enthousiasme de tous et chacun afin de relever ce défi.

Le positionnement de la CVMO à titre d'employeur de choix a été un élément clé clairement efficace de cette stratégie. Au total, 7 300 curriculum vitæ ont été soumis pour les divers postes. La définition de critères de sélection unanimes était également essentielle. « Non seulement devons-nous trouver les candidats les plus compétents pour chaque poste, nous cherchions à recruter des personnes exprimant un fort désir de veiller à l'intérêt du public et correspondant à la philosophie de la CVMO », explique M^{me} Hryniowski.

Dans certains cas, nous avons assisté à la naissance de services complets, du directeur en passant par tous ses subordonnés. Le recrutement s'est déroulé sous forme de vagues, en commençant par la sélection des chefs, pour ensuite les aider à recruter les membres de leur équipe. L'organisation pouvait ainsi absorber graduellement les nouveaux venus, assurer la formation et l'orientation appropriées.

Les efforts de constitution d'équipe de la CVMO ont connu un franc succès. Dans le cadre d'un récent sondage sur la satisfaction au travail, la grande majorité des employés ont attribué à la CVMO une cote « supérieure à la moyenne » ou ont qualifié la CVMO comme « l'un des meilleurs endroits de travail ».



Jour 1

Les Services généraux se font une priorité de s'assurer que les nouveaux employés se sentent les bienvenus à leur première journée et à chaque jour qui suit. Une orientation est prévue, incluant une introduction au réseau de technologie de l'information de la CVMO.



Calendrier d'application de la loi

Par l'application juste et uniforme des lois sur les valeurs mobilières en Ontario, la CVMO protège les investisseurs et préserve l'intégrité des marchés financiers. Les faits saillants des mesures d'application de la loi entreprises au cours de l'exercice 1999-2000 sont décrits ci-dessous.

PRINTEMPS 1999

T1

ACCUSATIONS D'OPÉRATIONS D'INITIÉS

La Commission stipule que **John Felderhof**, ancien vice-président de **Bre-X Minerals Ltd.**, a omis de divulguer certains faits connus relatifs aux propriétés de Busang lorsqu'il a vendu 2 720 500 actions de Bre-X pour un montant approximatif de 83,9 millions de dollars, et a permis l'émission de communiqués présentant des calculs trompeurs relatifs à ces propriétés. Il a fait l'objet de huit chefs d'accusation d'infraction au droit ontarien des valeurs mobilières.

RÉPRIMANDE

James T. Riley, administrateur et président de **York Bay Capital Group Inc.**, a fait l'objet d'une réprimande de la CVMO pour omission de déposer des rapports dans le cadre de 108 opérations d'achat et de vente de titres de York Bay alors qu'il était un initié de la société.

Le courtier en fonds mutuels et courtier sur le marché des valeurs dispensées

Visions Financial Group Inc. a fait l'objet d'une ordonnance selon laquelle il doit remettre ses états financiers mensuels à la

Commission et faire l'objet d'une vérification en date du 30 juin 1999 pour avoir omis de déposer des états financiers dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice.

ACCUSATIONS D'ACTIVITÉS SANS INSCRIPTION

À la suite d'une enquête conjointe de la GRC, de l'OPP et de la CVMO, des accusations ont été déposées contre **Einar Bellfield**, relativement à des opérations dans les comptes de trois maisons de courtage de l'Ontario en 1995, alors que ses dispenses de négociation avaient été suspendues jusqu'au 31 janvier 1999.

ACCUSATIONS D'OPÉRATIONS D'INITIÉS

Glen Harvey Harper, président, chef de la direction et président du conseil de **Golden Rule Resources Ltd.**, a été accusé d'opérations d'initiés dans le cadre de la vente en 1997 d'environ 424 702 actions de Golden Rule Resources totalisant 4 042 469 millions de dollars.

ÉTÉ 1999

T2

CONTRAVENTION AUX EXIGENCES RELATIVES À UNE OFFRE D'ACHAT VISANT À LA MAINMISE

La CVMO a approuvé l'entente à l'amiable avec **The Crabbe Huson Group Inc.** de Portland, en Oregon après que la société ait avoué avoir enfreint les exigences d'offre d'achat, de détection anticipée et de déclarations d'initiés lors de l'achat des titres de Lytton Minerals Limited. Crabbe Huson a versé 120 000 \$US qui serviront au profit des investisseurs ontariens et 40 000 \$ pour couvrir une partie des coûts de l'enquête.

OMISSION DE TRAITER DE FAÇON ÉQUITABLE LES CLIENTS

La CVMO a jugé que **Marchment & MacKay Limited et al** avaient omis de traiter de façon équitable, honnête et de bonne foi avec leurs clients, et a résilié immédiatement l'inscription de la société. Le président **Charles Ornstein** et le représentant **Jerry Saltzman** ont fait l'objet d'une résiliation permanente de leur inscription. Le vice-président de la société et l'agent de conformité **Amit Sofer** ainsi que les représentants **Gregory Osborne** et **Fraser Plant** font l'objet d'une suspension de leur inscription pour 10, 7, et 5 ans respectivement.

CONTRAVENTION INVOLONTAIRE DU DROIT ONTARIEN DES VALEURS MOBILIÈRES

La Commission a approuvé l'entente à l'amiable avec **Martin Shefsky of Toreal Holdings Limited**. Il a été convenu que l'omission de la société fermée de déposer une déclaration d'initiés et autres rapports, ainsi que l'utilisation d'opérations prohibitives sur les titres de **Evans Health Group**, une société ouverte dans laquelle il détenait une participation majoritaire, étaient involontaires. M. Shefsky pourra soumettre une demande d'inscription dans 90 jours sous réserve que ses activités soient supervisées de près.

ALLÉGATIONS SANS FONDEMENT

L'enquête sur les opérations sur titres de

Regal Goldfields Limited a été fermée. La CVMO a jugé qu'il n'y avait aucune preuve de pratiques irrégulières relatives aux titres de Regal précédant l'annonce du gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui permet les projets miniers sur les terres autrefois protégées.

AUTOMNE 1999

T3

QUATRE ACCUSATIONS DE CONTRAVENTION AU DROIT ONTARIEN DES VALEURS MOBILIÈRES

Le 14 octobre 1999, la CVMO a déposé des accusations contre **Michael Cowpland**, président et chef de la direction de Corel Corporation, pour triple contravention au droit ontarien des valeurs mobilières. Les accusations concernent l'omission de M. Cowpland de divulguer de l'information sur Corel Corporation avant la vente survenue à la mi-août 1997 de 2 431 200 actions de Corel totalisant 20,4 millions de dollars. En outre, M. Cowpland est accusé d'avoir présenté des renseignements trompeurs à la Commission en mai 1998. Ces affaires font encore l'objet d'audience.

OMISSION D'EFFECTUER DES DIVULGATIONS COMPLÈTES, FIDÈLES ET CLAIRES

Sous six allégations distinctes, la CVMO stipule que **YBM Magnex International Inc.**, ses administrateurs, dirigeants et conseillers, ainsi que deux courtiers canadiens en valeurs mobilières ont enfreint le droit ontarien des valeurs mobilières en omettant d'effectuer une divulgation complète, fidèle et claire dans le cadre d'un prospectus, et en omettant de se conformer aux obligations d'information continue.

CONDUITE CONTRAIRE À L'INTÉRÊT PUBLIC

- L'ancienne chef de l'exploitation de **Fortune Financial Corporation** **Jennifer Dewling** a reconnu dans une entente à l'amiable que sa supervision de l'ancien vendeur au service de Fortune Financial, **Paul Tindall** et sa participation à une insuffisance en capital contrevenaient à l'intérêt public. Dans le cadre de l'entente à l'amiable conclue le 11 novembre 1999, M^{me} Dewling ne doit pas soumettre une nouvelle demande d'inscription pour une période de quatre mois, ni superviser les activités de toute autre personne pour une période supplémentaire de trois mois.
- La Commission a publié un avis d'audience et l'exposé des allégations contre David Singh, ancien président de Fortune Financial Corporation, et Paul Tindall, ancien vendeur au service de Fortune. Selon les allégations, M. Tindall a enfreint plusieurs règlements sur les valeurs mobilières en vue de tromper ses clients, et M. Singh connaissait les activités de M. Tindall et aidait ce dernier à cacher les illégalités.

En outre, les stipulations prétendent que M. Singh a également enfreint le droit des valeurs mobilières. L'audience est prévue le 31 juillet 2000.

ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS PERMANENTE

À la suite de l'audience du 3 novembre 1999, la Commission a ordonné la résiliation de l'inscription de **Hilry Hilton Neale** et l'interdiction d'opérations permanente. M^{me} Neale a plaidé coupable à de nombreuses accusations criminelles relatives aux valeurs mobilières pour la période de avril à juin 1999.

PROLONGEMENT DE L'ORDONNANCE TEMPORAIRE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS

L'ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations émise à l'endroit de tous les anciens administrateurs de **Semi-Tech Corporation** a été prolongée. L'ordonnance interdit les opérations sur valeurs mobilières de Semi-Tech et les sociétés associées jusqu'à deux jours après la réception par la Commission des dépôts requis.

OMISSION DE PRÉSENTER LA VÉRITABLE NATURE DES PLACEMENTS

La CVMO stipule que **Dual Capital Management Limited**, son président **Warren Wall**, et administrateur et dirigeant **Joan Wall**, ont effectué des opérations sur titres – des unités de la société en commandite Dual Capital Limited Partnership – sans être inscrits auprès de la Commission. En outre, la CVMO stipule que les intimés ont omis de déposer un prospectus, et omis de divulguer aux investisseurs que les fonds acceptés n'étaient pas utilisés comme le laissait croire la notice d'offre. Les instances de la Commission ont été reportées dans l'attente de l'achèvement des instances en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*.

HIVER 2000

T4

ORDONNANCES D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS

- Dans le règlement à l'amiable, **Mikael Prydz** a reconnu que son comportement était contraire à l'intérêt public. La Commission a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations pendant une période de cinq ans et l'a réprimandé.
- Des ententes à l'amiable ont été conclues avec **Anwar Heidary** et **James Sylvester**, accusés d'avoir vendu des titres sans être inscrits, et sans dépôt de prospectus. Les deux intimés font l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs mobilières pour une période de cinq ans.

IMPOSITION DE CONDITIONS D'INSCRIPTION

À titre de mesure préventive, la CVMO a imposé des conditions d'inscription à **Phoenix Research and Trading Corporation** après que la société ait annoncé des activités boursières irrégulières dans l'un de ses fonds de couverture. Les modalités permettent au personnel de la CVMO de collaborer étroitement avec Phoenix Research and Trading afin de préserver les intérêts des investisseurs.

ORDONNANCE TEMPORAIRE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS

La CVMO a émis une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations contre **DJL Capital Corp.** et **Dennis John Little** en réponse aux allégations selon lesquelles DJL Capital et M. Little avaient effectué des opérations sur titres sans dépôt de prospectus, omis de divulguer que les fonds acceptés ne serviraient pas aux fins mentionnées dans la notice d'offre et effectué diverses déclarations trompeuses aux investisseurs. L'ordonnance temporaire est en vigueur jusqu'à la conclusion de l'audience.

RÉPRIMANDE POUR SUPERVISION INADÉQUATE

Regal Capital Planners Ltd. a fait l'objet d'une ordonnance de verser 100 000 \$ à la CVMO et de contribuer 20 000 \$ aux coûts de l'enquête dans le cadre de l'entente à l'amiable relative à la supervision du vendeur **Pierre Montpellier**. M. Montpellier est présumé avoir vendu plus de 4 millions de dollars de placements dans Foreign Capital Corporation, causant des pertes importantes aux investisseurs.

Rapport de gestion

Les états financiers présentent les résultats de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Les observations suivantes fournissent une analyse des activités de la Commission et doivent être lues de concert avec les états financiers.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

EXCÉDENT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent des recettes sur les dépenses pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2000 s'élevait à 41,1 millions de dollars. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le ministre des Finances peut demander à la Commission de verser les fonds excédant son budget de fonctionnement à la province de l'Ontario. Au cours de cet exercice, la Commission a versé 22,8 millions de dollars à la province à ce titre (contre 37 millions en 1999). Au 31 mars 2000, l'excédent de fonctionnement était de 11,4 millions de dollars (contre 0,5 million en 1999).

RECETTES

En 1999, la Commission a perçu un montant de 75,5 millions de dollars en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme*. Pour l'exercice 2000, les recettes totales s'établissent à 82,4 millions. Ce montant correspond à un gain de 6,9 millions de dollars ou 9,1 %. Cette hausse a été enregistrée malgré une réduction générale de 10 % des droits, adoptée en août 1999. La Commission peut compter sur les cinq principales sources de recettes suivantes :

- **Les dépôts de prospectus**, qui donnent lieu au versement de droits au moment du dépôt d'un prospectus provisoire ou définitif et du renouvellement de l'inscription des organismes de placement collectif, correspondent à 56,2 % (54,7 % en 1999) des recettes totales. Les recettes provenant des dépôts de

prospectus ont progressé de 5,1 millions de dollars en raison de la hausse du nombre d'activités de financement des marchés. Ces droits constituent l'élément le plus variable de l'assiette des recettes de la Commission en raison de leur étroite corrélation avec le niveau d'activité du marché.

- **Les inscriptions**, qui entraînent le versement de droits par les courtiers, les conseillers et les représentants, s'élevaient à 29,0 % (32,3 % en 1999) des recettes totales. En dépit d'une hausse des inscriptions, les droits perçus ont reculé de 2,2 %, ce qui s'explique par des droits moins élevés.
- **Les dépôts de documents d'information**, qui se traduisent par le versement de droits au moment du dépôt effectué par les émetteurs assujettis, s'élevaient à 10,7 % (10,4 % en 1999) des recettes totales. Les droits de dépôts de document d'information ont gagné environ 12 %, atteignant 8,8 millions de dollars. L'augmentation du nombre d'offres publiques d'achat est la principale cause de ce gain.
- **Les demandes de dispense**, qui sont liées à l'évaluation des demandes de dispense ou de modification des exigences de dépôt soumises par les émetteurs, correspondent environ à 1,5 % (1,5 % en 1999) des recettes totales.

Le revenu de placement, rassemblant les paiements d'intérêts sur les dépôts et autres placements, représente 2,3 % des recettes totales. Le revenu de placement tiré des dépôts et autres placements s'élevait à 1,9 million de dollars. Le revenu de placement est constitué des intérêts gagnés sur les soldes d'encaisse à un taux de 0,25 % inférieur à celui des acceptations bancaires, ainsi que sur la réserve pour éventualités investie dans des instruments à court et à moyen terme avec l'Office ontarien de financement.

La Commission prévoit en 2001 des recettes de 73,1 millions de dollars, une baisse de 11 % par rapport aux 82,4 millions de dollars de 2000. Cette prévision ne reflète aucun changement important du niveau d'activités dans le marché. La réduction prévue des recettes reflète

l'effet annualisé de la baisse de 10 % des droits appliquée en août 1999, de même que l'effet prévu d'une réduction supplémentaire de 10 % en juin 2000.

En consultation avec les intervenants et les autres territoires de compétence des ACVM, la Commission entreprend l'examen complet de son barème tarifaire courant afin de simplifier et de rationaliser la structure et de respecter son engagement relatif à l'harmonisation des droits aux coûts de la réglementation d'ici 2001. Des consultations préliminaires ont eu lieu avec les intervenants de l'industrie et une proposition de règle devrait être publiée aux fins de commentaires à l'été 2000. La réduction de 10 % des droits en juin 2000 est mise en œuvre dans le cadre des diverses étapes intérimaires visant à démontrer l'engagement de la Commission à agir dans le cadre de cette initiative importante.

DÉPENSES

Le total des dépenses pour l'exercice 2000 s'est établi à 41,3 millions de dollars par rapport à un budget de 46,2 millions de dollars. Les dépenses totales de l'exercice de 1999 étaient de 30,5 millions de dollars. Les principaux éléments ayant entraîné l'augmentation des dépenses sont décrits ci-dessous :

Les salaires et avantages sociaux correspondent à environ 60 % des dépenses totales de la Commission. Les salaires et rémunérations ont augmenté de 6,0 millions de dollars en 2000 en raison d'une dotation en main-d'œuvre plus élevée. La CVMO affichait un supplément de personnel de 301 à la fin de l'année par rapport à 250 à la fin de l'année précédente. La majorité du nouveau personnel a été affectée aux secteurs chargés de la prestation directe des programmes, plus particulièrement Marchés financiers (40 %), le Financement des sociétés (40 %) et l'Application de la loi (36 %). Ces ressources ont permis à la Commission d'accroître considérablement sa présence et son efficacité en matière de réglementation.

Les services professionnels représentent environ 19 % des dépenses totales de la Commission. Les dépenses pour services professionnels ont augmenté de 1,9 million de dollars en 2000 en raison du recours fréquent au personnel rémunéré au service en vue de gérer la charge de travail opérationnelle, alors que la Commission achevait son plan de dotation et d'entreprendre divers projets.

Près de 25 % des coûts pour services professionnels étaient associés aux enjeux relatifs à l'An 2000. Le personnel de la Commission a travaillé étroitement avec les participants de l'industrie pour assurer l'exécution des préparatifs nécessaires avant la période de transition. Les préparatifs comprennent l'évaluation de l'infrastructure de

l'industrie, la surveillance des essais dans l'industrie et l'élaboration de plan de surveillance du marché et de mesures d'urgence. De nouvelles procédures d'examen spécialisées ont été élaborées pour les compagnies membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Le personnel a également terminé le programme de divulgation des enjeux de l'An 2000 ainsi que la surveillance sélective des sociétés ou personnes inscrites.

Plus de 40 % des coûts pour services professionnels ont été engagés dans le cadre de services juridiques relatifs aux dossiers d'application de la loi et dans le cadre de la reformulation des politiques. La Commission s'attend à continuer d'avoir recours aux ressources externes spécialisées en matière juridique et juricomptable.

L'administration représente près de 8 % des dépenses totales de la Commission. Les dépenses liées à l'administration ont augmenté de 42,1 % pour s'établir à 3,4 millions de dollars (2,4 millions en 1999). La majorité de cette hausse est attribuable à des dépenses plus élevées en matière de communications et de publications. La hausse s'explique également par les dépenses de la Commission qui ont presque doublé, en raison du nombre d'audiences considérablement plus élevé. Le rôle de plus en plus actif de la Commission dans les questions nationales et internationales a entraîné une hausse de 44 % des frais de déplacement.

Les charges locatives représentent environ 7 % des dépenses totales de la Commission. Les dépenses consacrées à ce poste ont augmenté de 12,8 % pour atteindre 3,1 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 1999). Elles devraient croître de 4,9 % pour s'établir à 3,2 millions de dollars en 2001. Cette hausse est attribuable aux coûts imputables à la superficie supplémentaire louée par la Commission pour accueillir le nouveau personnel.

L'amortissement représentait environ 3,7 % des dépenses totales de la Commission. Les dépenses pour amortissement ont augmenté à 1,5 million de dollars (150 000 \$ en 1999). L'amortissement devrait croître de 1,4 million de dollars pour s'établir à 2,9 millions de dollars en 2001. La hausse de l'amortissement reflète l'augmentation importante des immobilisations au cours de l'exercice 2000 ainsi que la décision de la Commission de capitaliser les améliorations locatives plutôt que d'en intégrer le coût au paiement des loyers.

OPÉRATIONS D'IMMOBILISATIONS

En vue d'accommoder l'expansion considérable du personnel, la Commission procède à la rénovation des espaces loués. En 2000, la Commission a engagé des dépenses en immobilisations de 5,9 millions de dollars (2,8 millions en 1999). Près de 70 % de ces dépenses, pour l'ameublement (1,3 million) et les améliorations locatives (2,8 millions), se rapportaient à la rénovation des locaux loués par la Commission. Cette dernière a également fait des investissements importants dans la technologie de l'information (1,8 million), notamment pour la mise à niveau de son réseau informatique interne, le remplacement du matériel informatique désuet et l'acquisition de matériel pour le nouveau personnel. Ces achats sont conformes aux plans de la Commission d'assurer des fonctionnalités de pointe en matière de technologie de l'information.

Le budget d'immobilisation pour 2001 est de 4,1 millions de dollars, soit 30 % inférieur à celui dépensé en 2000 de 5,9 millions. Une partie considérable de l'investissement requis à la mise à niveau de l'infrastructure de la technologie de l'information a été effectuée en 2000. Par conséquent, les dépenses pour immobilisations liées à la technologie devraient diminuer d'environ 6 %.

Les dépenses liées aux améliorations locatives et à l'ameublement devraient également diminuer en 2001 puisque la Commission a terminé la majorité des rénovations. Les dépenses liées à la location devraient connaître une baisse d'environ 40 %, passant de 2,8 millions à 1,6 million de dollars et les dépenses liées à l'ameublement devraient reculer de 43 %, passant de 1,3 million à 0,7 million de dollars. Les rénovations devraient être terminées au troisième trimestre de l'exercice.

PASSIF

Un montant de 2,2 millions de dollars (2,1 millions en 1999) figure dans les crédettes et les charges à payer relativement à une provision pour le remboursement des droits de dépôt de prospectus. Le total des recettes provenant de ces droits est incertain. Le paiement des droits repose sur le produit estimatif des prospectus et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction du produit réel. Par conséquent, la comptabilisation de ces recettes tient compte d'une provision pour les remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour les remboursements prévus en se fondant sur les chiffres des trois exercices précédents. En 2000, le montant des droits de dépôt de prospectus remboursés par la Commission s'élevait à 5,0 millions de dollars, soit 0,9 million pour des droits payés au cours des exercices précédents et 4,1 millions de dollars pour des droits payés durant l'exercice en cours.

Pour appuyer le développement de l'Association canadienne des courtiers en fonds mutuels (ACCFM), la Commission a garanti une tranche de 61 % d'une marge de crédit totale de 12 millions de dollars afin de faciliter le démarrage des activités de l'association. Les commissions de valeurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont également garanti un certain pourcentage de la dette totale. En date du 31 mars 2000, l'ACCFM avait prélevé une tranche de 4,7 millions de dollars de cette marge de crédit.

RÈGLEMENTS AFFECTÉS

En 2000, les règlements affectés résultant des procédures d'application de la loi ont augmenté de 1,1 million à 1,4 million de dollars. Les fonds sont remis à la Commission qui doit les mettre de côté et les attribuer à des tiers de son choix, de sorte que les investisseurs de l'Ontario en tirent parti. Un comité a été mis sur pied afin de revoir les propositions de financement et de superviser la répartition de ces fonds. Un montant total de 20 000 \$ a été accordé en 2000.

RÉSERVE

La Commission a besoin de liquidités pour financer son fonctionnement et ses achats. En date du 31 mars 2000, la Commission avait une encaisse de 13,9 millions de dollars (5,9 millions en 1999), un actif à court terme de 14,6 millions (6,7 millions en 1999) et un passif à court terme de 10,5 millions de dollars (8,8 millions en 1999), soit un ratio de liquidité de 1.4:1 (0.8:1 en 1999).

Le fait qu'une grande partie de son assiette actuelle de recettes soit tributaire du niveau d'activité du marché expose la Commission à un risque important. Par conséquent, la Commission a obtenu l'approbation du ministre des Finances de constituer une réserve de 20 millions de dollars afin de pallier des manques à gagner ou des dépenses imprévues. La protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie imprévus sont les principaux critères de placement de la réserve. En 2000, 7,5 millions de dollars ont été retenus en vue de l'établissement de la réserve.

La Commission versera 5 millions de dollars au fonds de réserve en avril 2000 afin d'atteindre 20 millions de dollars.

PROTOCOLE D'ENTENTE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission doit conclure avec le ministre des Finances un protocole d'entente qui énoncera les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte des deux parties.

FACE À L'AN 2000

La transition à l'an 2000 a été réussie sans perturbation des systèmes internes de la Commission. Malgré le changement de la date, il est impossible de conclure que tous les enjeux reliés au passage à l'an 2000 pouvant toucher la Commission, y compris ceux associés à nos clients, nos fournisseurs ou autres tiers, ont été entièrement résolus.

PERSPECTIVE 2001

La Commission prévoit pour 2001 un budget de fonctionnement de 51,5 millions de dollars. La hausse du budget est attribuable principalement à l'accroissement prévu des coûts associés aux salaires et aux avantages sociaux, de 31 % en 2001 pour atteindre 32,4 millions de dollars (24,8 millions en 2000). Cette hausse reflète l'effet de coût annualisé de l'embauche survenue en 2000 et la hausse planifiée du personnel en 2001. La dotation en personnel devrait atteindre 341 d'ici mars 2001.

La Commission a prévu 7,5 millions de dollars en coûts de services professionnels en 2001. Le budget reflète une baisse de 3,5 % sur les dépenses de 2000. Les principales réductions des coûts de services professionnels découlent de l'élimination des coûts liés à l'an 2000 et de la baisse des dépenses prévues pour la reformulation des règles. Toutefois, ces économies sont largement neutralisées par les exigences de financement supplémentaires dans le cadre de diverses nouvelles initiatives.

Un budget de 1,25 million a été établi pour les coûts liés aux services professionnels relativement à la préparation de la mise en œuvre de la fusion récemment annoncée entre la CVMO et la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Ce nouvel organisme assurera aux marchés financiers et au secteur des services financiers une réglementation plus intégrée et constitue la prochaine étape logique dans l'évolution du cadre réglementaire des services financiers. L'organisme fusionné sera responsable d'assurer une protection solide et l'éducation des consommateurs et des investisseurs dans l'ensemble des secteurs financiers. Il contribuera également aux interventions réglementaires

opportunes devant les structures changeantes des marchés financiers et des secteurs des services financiers. Une loi sera nécessaire pour créer le nouvel organisme proposé et pour préciser ses responsabilités et ses pouvoirs. La loi appuyant cette initiative devrait être présentée avant la fin du calendrier civil 2000. L'intégration harmonieuse de ces deux entités sera le principal objectif de la prochaine année.

Près de 250 000 \$ en financement de services professionnels ont été prévus au budget pour appuyer l'introduction d'une base de données nationale d'inscription. Ces coûts représentent une fraction des coûts totaux de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce projet. Un organisme externe responsable de surveiller et de gérer le système financera majoritairement les coûts de la mise en œuvre et récupérera les fonds financés par l'entremise de droits d'utilisation du système. Un fournisseur a été retenu pour la conception du système de la base de données et la mise en œuvre est prévue en décembre 2001.

En 2001, des efforts supplémentaires seront investis dans la protection des investisseurs grâce à un accès amélioré à l'information et à un accent accru sur les initiatives d'éducation des investisseurs. La Commission poursuivra cette fin directement et par l'entremise de partenariats avec d'autres organismes. La Commission prévoit également établir un fonds de formation et d'éducation des investisseurs. Le financement de ces initiatives sera généré par les règlements désignés versés à la Commission.

Responsabilité de la direction et Rapport du vérificateur

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario adhère au principe de bonne information en ce qui concerne ses activités et maintient un système de contrôles internes destiné à fournir une certitude raisonnable quant à l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction à l'endroit d'opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

D A Brown (signé)

Le 11 mai 2000

David A. Brown
Président et chef de la direction

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario,

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2000 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters (signé)

Toronto, Ontario
Le 11 mai 2000

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Bilan

Au 31 mars 2000

2000

1999

ACTIF

À court terme

Encaisse	13 932 907 \$	5 861 963 \$
Débiteurs	459 817	758 448
Charges payées d'avance	191 423	121 012
	14 584 147	6 741 423

Règlements affectés (Note 3)

1 445 692 1 100 000

Actif du fonds de réserve (Note 4)

15 000 000 7 500 000

Immobilisations (Note 6)

7 418 411 3 002 827

38 448 250 \$ 18 344 250 \$

PASSIF

À court terme

Créditeurs et charges à payer	10 016 679 \$	6 517 820 \$
Montant dû à la province de l'Ontario (Note 8(a))	309 684	1 858 061
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 7(b))	161 720	453 759
	10 488 083	8 829 640

Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 7(b))

41 622 271 618

10 529 705 9 101 258

Règlements affectés (Note 3)

1 445 692 1 100 000

EXCÉDENT

Fonctionnement

Généralités	11 374 609	544 748
Réserve (Note 4)	15 000 000	7 500 000
	26 374 609	8 044 748

Surplus d'apport

98 244 98 244

26 472 853 8 142 992

38 448 250 \$ 18 344 250 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom de la Commission

D A Brown (signé)

David A. Brown, c.r., président

KD Adams (signé)

Kerry D. Adams, FCA, Commissaire

État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

2000

1999

RECETTES

Droits		
Dépôts de prospectus	46 326 353 \$	41 275 685 \$
Inscriptions	23 866 333	24 403 354
Dépôts de documents d'information	8 802 297	7 860 050
Demandes de dispenses	1 270 017	1 101 133
Marché secondaire	—	286 298
Montants recouvrés	63 000	505 000
Divers	142 605	71 987
Revenu de placement	1 909 539	—
	82 380 144	75 503 507

DÉPENSES (Note 8(c))

Salaires et avantages sociaux (Note 9)	24 757 568	18 802 819
Services professionnels (Note 10)	7 769 988	5 844 422
Administration	3 408 421	2 397 816
Charges locatives (Note 7(a))	3 050 949	2 704 469
Autre	799 888	556 081
Amortissement	1 512 977	149 813
	41 299 791	30 455 420

EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES

41 080 353 **45 048 087**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE

8 044 748 44 748

MOINS : Distributions à la province de l'Ontario (Note 8 (a))

22 750 492 37 048 087

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE LA PÉRIODE

26 374 609 \$ 8 044 748 \$

Représenté par :

Généralités	11 374 609 \$	544 748 \$
Réserve	15 000 000	7 500 000
	26 374 609 \$	8 044 748 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

2000

1999

RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES

Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement

Excédent des recettes sur les dépenses	41 080 353 \$	45 048 087 \$
Redressements aux fins d'amortissement	1 512 977	149 813
	42 593 330	45 197 900

Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :

Débiteurs	298 631	(698 465)
Charges payées d'avance	(70 411)	14 884
Montant dû à la province de l'Ontario	(1 548 377)	1 858 061
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(522 035)	725 377
Créditeurs et charges à payer	3 498 859	103 638
	1 656 667	2 003 495
	44 249 997	47 201 395

Flux de trésorerie provenant des activités de financement Distributions à la province de l'Ontario

	(22 750 492)	(37 048 087)
	(22 750 492)	(37 048 087)

Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement

Actif du fonds de réserve	(7 500 000)	(7 500 000)
Achat d'immobilisations	(5 928 561)	(2 807 532)
	(13 428 561)	(10 307 532)

AUGMENTATION NETTE (BAISSE) DE LA TRÉSORERIE **8 070 944** (154 224)

TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE **5 861 963** 6 016 187

TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE **13 932 907 \$** 5 861 963 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

Notes

1 > NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est devenue une société sans capital-actions le 1^{er} novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2 > PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Matériel informatique en location-acquisition	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt tient compte d'une provision pour les remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision a fait l'objet d'un redressement à la fin de l'année. Les droits tirés des dépôts de documents d'information continue sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont comptabilisés comme recettes à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas, les recettes sont comptabilisées sur réception du montant en espèces.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants d'actifs et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

3 > RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté ou affectés à des tiers que la Commission peut déterminer, afin de servir à des fins qui profiteront aux investisseurs de l'Ontario. En 2000, la Commission a mis sur pied un comité responsable de revoir les propositions de financement et de surveiller la distribution de ces fonds. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2000, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2000	1999
Solde à l'ouverture	1 100 000 \$	—
Règlements	359 056	1 100 00 \$
Intérêts	6 636	—
Versements	(20 000)	—
Solde à la fermeture	1 445 692 \$	1 100 00 \$
Représenté par :		
Encaisse	895 692 \$	—
Débiteurs	550 000	1 100 00 \$
	1 445 692	1 100 00 \$

4 > RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 10 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. En avril 1999, la Commission a obtenu l'autorisation de porter la réserve à 20 millions de dollars sur une période de trois ans. En 1999, une somme de 7,5 millions de dollars a été conservée et une somme supplémentaire de 7,5 millions a été conservée en 2000, pour un total de 15 millions de dollars. Les fonds cumulés au 31 mars 2000 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office

ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond environ à la valeur marchande.

Le critère principal de placement pour la réserve est la protection du capital et le maintien de liquidités appropriées pour répondre aux besoins de trésorerie imprévus. Le 11 avril 2000, la Commission transférait un montant supplémentaire de 5 millions de dollars dans la réserve.

5 > ENGAGEMENTS ET CONTINGENCES

a) La Commission a garanti une tranche de 61 % d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. Les commissions de valeurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont également garanti un certain pourcentage de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, l'ACCFM doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commissions concernées, et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. Au 31 mars 2000, l'ACCFM avait retiré de cette marge 4 670 000 \$ (640 000 \$ en 1999). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 % par année.

b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.

Notes afférentes aux états financiers

6 > IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable	1999 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	1 390 642	37 634 \$	1 353 008\$	105 994\$
Matériel de bureau	70 670	7 409	63 261	68 050
Matériel informatique et matériel connexe	4 013 137	1 201 881	2 811 256	1 997 058
Matériel informatique en location-acquisition	831 725	415 862	415 863	831 725
Améliorations locatives	2 775 023	—	2 775 023	—
	9 081 197 \$	1 662 786 \$	7 418 411 \$	3 002 827 \$

7 > OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX**a) Location-exploitation**

La Commission s'est engagée à verser des loyers au cours des cinq prochains exercices, comme suit :

2001	2 886 225 \$
2002	2 886 225
2003	2 886 225
2004	2 497 777
2005	2 420 087 \$

Le contrat portant sur 11 173 pieds carrés de bureaux occupés actuellement par la Commission expire le 31 mai 2003; à ce moment la Commission aura l'option de renouveler le bail pour deux ans et trois mois au prix du marché.

b) Location-acquisition

À la résiliation de l'entente de service avec le ministère des Finances (Note 8(c)), les obligations relatives aux contrats de location de matériel informatique conclus avec le ministère ont été transférées à la Commission et enregistrées à leur valeur actuelle des versements minimum en date du 1^{er} novembre 1998. La valeur actuelle des paiements de loyers de tout nouveau bail signé ultérieurement par la Commission a été ajoutée à la valeur précédente. Tous les contrats de location-acquisition viennent à échéance au plus tard le 31 décembre 2001. Au 31 mars 2000, l'obligation totale découlant des contrats de location-acquisition s'élevait à 203 342 \$, dont 161 720 \$ dus dans un délai d'un an. L'intérêt dû sur les contrats de location-acquisition s'élève à 9 833 \$.

8 > TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que, sur demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous fonds excédentaires que fixe le ministre. Conformément à cette disposition, la ministre a demandé à la Commission de remettre les recettes de droits qui dépassent ses besoins de fonctionnement. La Commission inclut le financement de ses immobilisations dans ses besoins de fonctionnement.

b) La Commission a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des

arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

c) Le 1^{er} novembre 1997, la Commission concluait une entente avec le ministère des Finances relativement à la prestation de services de réglementation et autres services connexes à la Commission, moyennant des frais. L'entente de prestation de services se terminait le 31 octobre 1998. Les dépenses ci-dessous ont été engagées par le ministère des Finances au nom de la Commission et sont incluses dans les dépenses de la Commission. Les données de la période de sept mois terminée le 31 octobre 1998 sont présentées ci-dessous :

Pour la période du
1^{er} avril 1998
au 31 octobre 1998

Salaires et avantages	9 246 847 \$
Services professionnels	2 581 749
Charges locatives	1 788 980
Administration	873 109
Déplacement	219 283
	14 709 968 \$

9 > RÉGIMES DE RETRAITE

Le 1^{er} novembre 1998, la Commission a commencé à offrir des prestations de retraite à ses employés à temps plein par la participation du Régime de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La contribution de la Commission au régime de retraite pour l'année se terminant le 31 mars 2000 a été de 1 151 556 \$ (372 071 \$ en 1999) et est incluse aux salaires et avantages sociaux.

La Commission a également maintenu des régimes de retraite supplémentaires par capitalisation partielle pour certains membres à temps plein de la Commission. Les avantages sociaux mérités à ce jour par ces membres ne constituent pas une obligation importante pour la Commission.

10 > TRANSACTIONS AVEC LE G-30

En septembre 1998, la Commission a conclu une entente de partage des coûts avec le Comité canadien du G-30 (un groupe qui représente les divers participants de l'industrie des valeurs mobilières). La Commission a convenu de prendre en charge le rôle de leadership dans le cadre d'un projet relatif à l'an 2000.

Le but du projet était de concevoir et de mettre en place un essai à l'échelle de l'industrie quant à la préparation à l'an 2000, à effectuer au cours de l'année. En 2000, la Commission a dépensé 2 350 865 \$ (1 539 797 \$ en 1999) dont 711 241 \$ (1 112 296 \$ en 1999) ont été financés par le Comité canadien du G-30. La dépense nette de 1 639 624 \$ (427 501 \$ en 1999) est incluse aux services professionnels.

11 > INCERTITUDE EN RAISON DES ENJEUX RELATIFS À L'AN 2000

La problématique de l'an 2000 est survenue, car de nombreux systèmes informatiques utilisent un système à deux chiffres plutôt que quatre pour identifier une année. Les systèmes basés sur la date peuvent reconnaître l'année 2000 comme étant l'année 1900 ou une autre date, entraînant des erreurs au traitement d'information utilisant des dates de l'an 2000. En outre, des problèmes semblables peuvent survenir dans certains

systèmes qui utilisent des dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Malgré le changement de la date, il est impossible de conclure que tous les enjeux reliés au passage à l'an 2000 pouvant toucher la Commission, y compris ceux associés à nos clients, nos fournisseurs ou autres tiers, ont été entièrement résolus.

12 > ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Dans le cadre du budget du 2 mai 2000, le ministère des Finances annonçait la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario en un seul organisme responsable de réglementer les marchés financiers et les secteurs des services financiers.

13 > DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation courante.

Divulgaration par la CVMO des traitements dans le secteur public

NOM	POSTE	TRAITEMENT	BÉNÉFICES IMPOSABLES	NOM	POSTE	TRAITEMENT	BÉNÉFICES IMPOSABLES
Abols, Imants	Conseiller juridique	113 156,59 \$	217,80 \$	Ljubic, Gregory	Conseiller juridique principal, enquêtes	115 907,99 \$	471,03 \$
Brown, David	Président	517 248,84 \$	884,04 \$	Macfarlane, Charles	Directeur général	355 368,49 \$	579,48 \$
Butler, Brian	Chef, enquêtes	154 218,88 \$	355,12 \$	MacLaren, Tanis	Chef, affaires internationales	148 891,68 \$	255,60 \$
Byrnes, Robert	Sous-directeur, technologie de l'information	129 292,79 \$	668,28 \$	Moseley, Timothy	Chef, contentieux	142 754,28 \$	245,80 \$
Carchrae, John	Chef comptable	149 410,41 \$	264,42 \$	Naster, Jay	Conseiller juridique	140 225,26 \$	246,00 \$
Carscallen, Morley	Commissaire	165 630,15 \$	0,00 \$	Paré, Maxime	Conseiller juridique	108 689,73 \$	319,36 \$
Conacher, Mark	Directeur, Relations avec les entreprises	147 809,87 \$	351,08 \$	Paul, Margo	Chef, financement des entreprises	139 590,80 \$	236,86 \$
Cowdery, Rebecca	Chef, fonds d'investissement	137 265,89 \$	246,00 \$	Pavalow, Randee	Chef, réglementation des marchés	147 938,13 \$	364,72 \$
De Verteuil, Michael	Juricomptable principal	114 507,30 \$	305,44 \$	Pilipavicius, Rima	Juricomptable principal	117 987,47 \$	196,32 \$
Dempsey, Paul	Conseiller juridique	100 656,78 \$	184,35 \$	Soden, Kathryn	Directrice, financement des sociétés	175 353,69 \$	375,70 \$
Dublin, Julia	Conseillère juridique principale		344,80 \$	Spencer, Mary	Directrice, services généraux	172 347,55 \$	285,24 \$
Fallone, Joanna	Chef, évaluation des dossiers	162 161,25 \$	255,60 \$	Superina, Johanna	Conseillère juridique principale	107 308,58 \$	202,56 \$
Fergusson, Rosemary	Comptable principale	133 423,51 \$	467,24 \$	Too, Byron	Chef, services d'application	102 721,62 \$	179,12 \$
Ferrari, Antonietta	Chef, conformité	143 505,88 \$	176,99 \$	Vranic, Iva	Chef, financement des entreprises	122 979,87 \$	424,75 \$
Franken, Heidi	Chef, information continue	101 088,75 \$	251,40 \$	Watson, Michael	Directeur, application de la loi	126 971,92 \$	162,24 \$
Geller, John	Vice-président	467 222,46 \$	424,80 \$	Wetston, Howard	Vice-président	317 038,90 \$	2 921,85 \$
Hendrickson, Barbara	Conseiller juridique principal		196,32 \$	Whiler, Rick	Comptable principal	134 833 74 \$	217,80 \$
Kohl, Robert	Conseiller juridique principal		235,68 \$	Wolburgh Jenah, Susan	Chef du contentieux	157 452,53 \$	278,94 \$
Koor, Elle	Comptable principale	137 862,88 \$	222,95 \$				
Liu, Winfield	Conseiller juridique principal	133 553,97 \$	344,80 \$				

Préparé en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Rapport annuel de la CVMO : Version interactive

Les percées technologiques ont non seulement des incidences sur les marchés financiers; elles influent sur la façon dont la CVMO œuvre tout en poursuivant les occasions de faire appel à la technologie pour rehausser l'efficacité et l'efficience de la réglementation.

WWW.OSC.GOV.ON.CA

Les demandes de commentaires, communiqués, publications, mises à jour des priorités et le texte des récents discours sont accessibles en ligne sur le site Web de la CVMO. Nous sommes engagés à approfondir et à faire évoluer le site Web à titre de porte d'entrée principale de la CVMO.

RAPPORT ANNUEL DE LA CVMO : VERSION INTERACTIVE La version complète du Rapport annuel 1999-2000 de la CVMO est accessible sur le DC ci-joint. Également disponible sur le DC : Liste des personnes-ressources de la CVMO; Sommaire du sondage Angus Reid auprès des intervenants; Liens vers la CVMO et autres organismes de réglementation.

Design : Campbell Sheffield Design Inc. Photography :
Tom Feller Printing : Somerset Graphics

**COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE
L'ONTARIO**

20, rue King Ouest, bureau 1900,
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Téléphone : 416 597-0681

www.osc.gov.on.ca